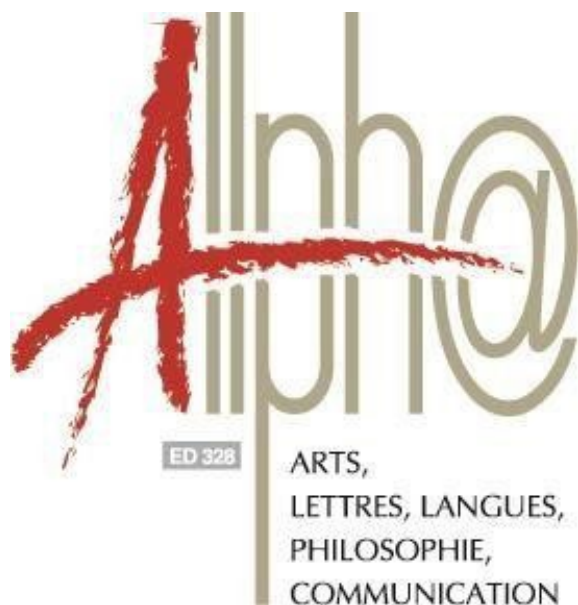


LE CONTRAT DOCTORAL UNIQUE (CDU)

MODE D'EMPLOI 2026



Direction de l'École doctorale
direction.alpha@univ-tlse2.fr
Service des Etudes Doctorales
Contact CDU : Valérie LAFITTE-
CARBONNE
responsable.sedoc@univ-tlse2.fr

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ À UN CONTRAT DOCTORAL

1. Le contrat doctoral, qu'est-ce que c'est ?

Le contrat doctoral est un contrat de travail de 3 ans permettant au doctorant ou à la doctorante de réaliser son travail de thèse au sein d'une unité de recherche dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit donc d'une première expérience professionnelle d'enseignants-chercheurs.

Le contrat doctoral est un concours fondé essentiellement sur des **critères d'excellence** (du candidat, du projet...) et de **faisabilité** (travail réalisé en 3 ou 4 ans maximum).

- Le revenu mensuel brut est de **2300 €**¹ pour des activités de recherche uniquement

(1) bruts mensuels, au 01/01/2026

2. Quand doit-on candidater à un contrat doctoral ?

La candidature doit être présentée avant la 1^{ère} inscription en thèse en tenant compte du calendrier impératif établi par l'École doctorale.

3. Restrictions

Âge : pas de condition d'âge

Date d'obtention du grade master : pas de condition de date

Nationalité : pas de condition de nationalité

Condition de diplôme : pour être inscrit en doctorat, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme national de master avec une note minimale de 14/20 au mémoire de recherche ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours établissant son aptitude à la recherche.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DOCTORAUX

Pièces du dossier de candidature :

- Un Curriculum Vitae
- Un projet de recherche (3 à 5 pages maximum)
- Lettre de motivation du candidat.e
- Procès-verbal de soutenance du Master 2 ou le relevé de notes du Master 2 (traduit en français si obtenu à l'étranger) et le mémoire.
- L'avis de la direction de thèse et de la direction de l'UR renseignés sur ADUM
- Les éventuels documents justificatifs (résultats de concours...)

Les candidatures doivent impérativement être déposées sur adum et validées par toutes les parties (direction de thèse et de laboratoire) le 25 juin 2026 à midi délai de rigueur.

Procédure d'attribution

L'étudiant.e constitue, en lien avec sa future unité de recherche, son dossier de candidature, puis le dépose sur l'outil ADUM. **Attention : le dossier de candidature au CDU doit être préalablement soumis à l'unité d'accueil dans les semaines précédant le dépôt final sur ADUM** (renseignez-vous auprès du responsable de l'unité de recherche).

Le Conseil de l'École doctorale auditionne les candidats présentés par les unités de recherche. À l'issue de cette audition, il attribue les contrats doctoraux.

Après ce Conseil, la liste des candidates et candidats retenus pour un contrat doctoral est affichée, et les lauréats doivent se rapprocher du Service des Études doctorales (SEDoc) pour procéder à leur inscription, permettant ainsi l'émission de leur contrat.

ÉCOLE DOCTORALE Arts, Lettres, Langues, Philosophie, Communication

Calendrier 2026

Date limite validation des dossiers :

Tout dossier incomplet ou reçu après cette date sera déclaré irrecevable

**Au plus tard
25 juin 2026 à midi
Sur adum**

Auditions et conseil de l'ED pour l'attribution des contrats doctoraux

**30 juin 2026 de 13h30 à 17h30
1er juillet 2026 de 9h à 16h30**

Les autres financements

D'autres possibilités de financement de la thèse existent. N'hésitez pas à demander conseil à vos Directeurs de recherche.

Vous trouverez sur notre site Internet les informations relatives à ces financements, ainsi que la plupart des appels d'offre en cours. Pensez à le consulter régulièrement.

<https://alpha.univ-tlse2.fr/accueil/financements-de-these/modes-de-financement>

Textes de références disponibles sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20185/le-doctorat.html>